

2015-2019 / Bulletin n° 464

Le 24 novembre 2018

Où en sommes-nous?

La nuit dernière, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-89. Même si les négociations se poursuivent avec l'aide du médiateur, le gouvernement libéral de Justin Trudeau a choisi de miner notre pouvoir de négociation et de nous renvoyer aux mêmes vieux problèmes non réglés en milieu de travail.

Nous dénonçons ce projet de loi qui représente un geste hypocrite de la part d'un gouvernement qui promettait pourtant de défendre les droits des travailleurs et travailleuses, de soutenir l'égalité des femmes et de prendre parti pour la classe moyenne et d'en favoriser l'expansion. Il est inacceptable qu'un gouvernement viole les droits des travailleurs et travailleuses garantis par la *Charte*, surtout si ce même gouvernement s'était engagé à améliorer les relations de travail à Postes Canada.

Honte à vous M. Trudeau et M^{me} Hajdu, vous qui aviez promis mieux.

Un soutien précieux de la part de députées et de députés de l'opposition

Nous tenons à remercier le NPD, qui est sorti de la Chambre des communes pour protester contre le projet de loi et la motion qui a étouffé le débat, mais qui s'est battu jusqu'à la toute fin. Le Bloc Québécois a aussi voté contre le projet de loi et la motion. Le STTP et le reste du mouvement syndical se souviendront de leur appui en cette période cruciale. Les députés libéraux Robert Falcon-Ouellette, Wayne Long, MaryAnn Mihychuk, David de Burgh Graham, Arif Virani et Stephen Fuhr ont aussi voté contre le projet de loi.

Le Parti conservateur, qui nous a imposé une loi de retour au travail en 2011, s'est fait très discret à la Chambre des communes hier soir. Son manque de respect n'est toutefois pas passé inaperçu aux yeux des travailleurs et travailleuses des postes présents dans la tribune du public.

Répercussions

En retournant au travail à cause de la loi, nous serons assujettis aux mêmes conditions que celles prévues dans les anciennes conventions collectives. On peut donc s'attendre, d'ici à Noël, aux répercussions suivantes :

- il y aura au moins 315 accidents du travail invalidants à Postes Canada;
- les factrices et facteurs ruraux et suburbains travailleront environ 250 000 heures sans être payés;
- les travailleurs et travailleuses de l'unité urbaine travailleront des milliers d'heures supplémentaires obligatoires;
- Les FFRS continueront de bénéficier, selon les mots de Postes Canada, de « l'équité, mais non de l'égalité ».

Suite à la page 2



Tout cela à cause d'une loi de retour au travail antidémocratique adoptée de manière précipitée.

Le projet de loi n'a pas encore force de loi

Le projet de loi n'a pas été ratifié par le Sénat et n'a pas non plus obtenu la sanction royale. Dès que ce sera fait, ses dispositions entreront en vigueur à midi (heure de l'Est) le lendemain.

Nos moyens de pression se poursuivent, y compris les grèves tournantes et l'interdiction de travailler des heures supplémentaires, et ce, jusqu'à nouvel ordre. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre section locale.

Examen de nos options

Même si le projet de loi a été adopté, le Conseil exécutif national examine les options que nous avons pour exprimer notre résistance. Nos grèves tournantes sont efficaces, mais nous voulons tout de même utiliser toutes les tactiques possibles pour exercer des pressions sur Postes Canada en vue d'un règlement négocié.

Nous continuerons de vous tenir au courant!

Solidarité,



Mike Palecek
Président national

2015-2019 / Bulletin n° 464
MP-lh/sepb 225
/scfp 1979